

DIRECTION GENERALE DES SERVICES  
-----

| COMpte Rendu de Réunion  |                             |                                |
|--|-----------------------------|--------------------------------|
| Date : 27 avril 2018   | Lieu : Hôtel du Département | Date de rédaction : 30/04/2018 |
| <u>Objet</u> : COMITE DE DIALOGUE ET DE SUIVI DU CONTOURNEMENT DE BEYNAC<br><u>PJ.</u> : 2 |                             |                                |

Participation : Cf. liste jointe

Le Comité de dialogue et de suivi du contournement de Beynac s'est réuni pour sa deuxième séance de travail, le vendredi 27 avril 2018 à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Germinal PEIRO, Président du Conseil départemental.

Avec une participation d'associations de la société civile, de membres du CODERST (Conseil de l'Environnement et des Risques sanitaires et technologiques), de représentants de l'Etat (Préfecture et services associés) et d'élus, cette réunion a été l'occasion :

- de valider le compte-rendu de la précédente réunion,
- de procéder à un tour de table au regard des nouveaux participants,
- d'exposer l'ensemble des travaux archéologiques, comprenant les diagnostics, les fouilles prescrites et plus particulièrement la fouille en cours au lieu-dit *La Treille* sur la Commune de Castelnaud La Chapelle,
- enfin et comme annoncé lors de la première réunion du Comité, M Florent MARIE de la société SEGED, Assistant Environnement du Département Maître d'Ouvrage, a présenté en détail, l'organisation du management environnemental, ses nombreux domaines d'intervention (écologie, assainissement et qualité des eaux, gestion des déchets et propreté du chantier, acoustique, qualité de l'air, formation, information et sensibilisation de l'ensemble des intervenants sur le chantiers ...). Il a explicité son rôle, rappelé les principaux enjeux environnementaux du projet, les mesures d'évitement, de réduction et de compensation (ERC), le calendrier environnemental. Enfin, M MARIE a présenté les premières mesures prises depuis le démarrage du projet.

Les obligations à respecter après la livraison des ouvrages ont également été rappelées notamment le suivi environnemental durant 30 ans du site par différents organismes et par les services de l'Etat.

Les diapositives présentées à cette occasion sont jointes en annexe.

Plusieurs questions et thèmes complémentaires ont également été évoqués.

C'est dans ce contexte que les conditions de raccordement de la future route avec le réseau routier existant à « Grange de Vergne », sur la Commune de Vézac ont été évoquées. Le Président a rappelé que pour limiter l'impact du projet sur son environnement dans une zone bâtie et sensible d'un point de vue hydraulique, le Département avait décidé la création de deux aménagements de « tourne à gauche » au droit des voies existantes interceptées, en direction de Beynac et en direction de La Roque Gageac, en lieu et place d'un carrefour giratoire initialement envisagé.

Une étude de capacité a confirmé l'opportunité de ces aménagements en « tourne à gauche » et leur dimensionnement et ce au moins jusqu'à l'horizon 2041. En effet, les temps d'attente aux futurs stop seront très acceptables y compris en période de forts trafics.

Le Président a précisé que le Département réaliserait le projet tel qu'autorisé et demeurerait pleinement ouvert au dialogue, une fois l'ouvrage mis en service, pour en examiner les conditions d'exploitation et une éventuelle évolution.

La prochaine réunion se tiendra fin juin 2018 et une visite sur site a été proposée et acceptée par l'ensemble des participants.

Le Maître d'œuvre, l'entreprise Bouygues ainsi que la société SEGED en charge du suivi environnemental seront invités à cette occasion pour exposer leurs méthodologies de travail et répondre à toute question technique, in situ.

Une conférence de presse a clôturé cette réunion, permettant aux journalistes présents d'interroger en détail :

- les responsables du Service départemental de l'Archéologie sur la conduite des fouilles, le contrôle scientifique et technique exercé par les services de l'Etat, les différentes phases de leur intervention, l'avancement de leurs travaux ...
- l'Assistant Environnement, sur son rôle, ses domaines d'intervention, les exemples concrets déjà mis en œuvre depuis le démarrage du chantier.

FEUILLE DE PRESENCE

Date de la réunion : 27 avril 2018

Lieu : Hôtel du Département – Salle Lurçat

Objet de la réunion : **Comité de dialogue et de suivi du contournement de BEYNAC**

| Nom - Prénom                                       | Fonction  | Présent | Excusé |
|--|---|---------|--------|
| Germinal PEIRO                                     | Président du CD   | X       |        |
| Anne-Gaëlle BAUDOUIN-CLERC                         | Préfète de la Dordogne  |         | X      |
| Sébastien LEPETIT                                  | Sous-Préfet de SABLAT   | X       |        |
| Matthieu LIBSON                                    | Secrétaire Général Sous-Préfecture de SABLAT                                |         | X      |
| Jacqueline DUBOIS représentée par Mme Cécile DULON | Députée de la 4 <sup>ème</sup> circonscription                              | X       |        |
| Patrice GUYOT                                      | Directeur Régional de la DREAL  |         |        |
| Pierre Emmanuel VOS                                | Directeur de cabinet DREAL  |         |        |
| Frédéric PIRON                                     | Directeur de la cohésion sociale et de la protection des populations DDCSPP |         |        |

| Nom - Prénom           | Fonction  | Présent | Excusé |
|------------------------|---|---------|--------|
| Didier KHOLLER         | Directeur de la DDT   |         | X      |
| Michel ZANONI          | Directeur Adjoint de la DDT   | X       |        |
| Alain LAUMON           | Représentant de la DDT  |         | X      |
| Philippe FAUCHET       | Chef du service Eau<br>Environnement et Risques<br>(SEER) - DDT                 |         | X      |
| Céline DELRIEUX        | Représentante de la DDT   |         |        |
| Christian DELPIERRE    | Directeur Régional de<br>DIRECCTE   |         |        |
| Pierre PLOUSEY         | Chef du service<br>Interministériel de défense<br>et de protection civile SIDPC | X       |        |
| Michel LAFORCADE       | Directeur de l'agence<br>régionale de santé ARS                                 |         |        |
| Richard GENET          | Représentant ARS  | X       |        |
| Pascal BOURDEAU        | Conseiller Départemental  |         | X      |
| Marie Claude VARAILLAS | Conseillère Départementale  | X       |        |
| Joëlle HUTH            | Conseillère Départementale<br>Suppléante  | X       |        |

| Nom - Prénom          | Fonction   | Présent | Excusé |
|-----------------------|--|---------|--------|
| Stéphane ROUDIER      | Maire de CONDAT SUR VEZERE   | X       |        |
| Philippe GIMENEZ      | Maire de CORGNAC SUR L'ISLE– Suppléant   |         | X      |
| Patrick MASNERI       | Maire de MAUZAC ET GRAND CASTANG   | X       |        |
| Marc MATTERA          | Président SMDE24   | X       |        |
| Bernard LANÇON        | UFC QUE CHOISIR DORDOGNE – Suppléant   | X       |        |
| Jean Marie RAMPNOUX   | Président fédéral de la Fédération de la Dordogne pour la pêche et la protection du milieu aquatique | X       |        |
| Jean-François VIDALIE | Représentant de la SEPANSO Dordogne  |         |        |
| Christian ZAMPERINI   | Représentant de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Dordogne                              | X       |        |
| Benaouda ABBOU        | Représentant de la CCI Dordogne  |         | X      |
| Gérard TEILLAC        | Représentant de la Chambre d'Agriculture de la Dordogne  | X       |        |
| Jean Louis MOYEN      | Directeur du Laboratoire de la Dordogne  | X       |        |
| M. Daniel BERTRAND    | Ingénieur conseil à la CARSAT Aquitaine  |         | X      |

| Nom - Prénom                          | Fonction   | Présent | Excusé |
|---------------------------------------|--|---------|--------|
| Patrick PITTORINO                     | Représentant du SDIS 24  | X       |        |
| Marie Jacqueline MARSAC-BERNEDE       | Coordinatrice des hydrogéologues agréés                              |         |        |
| Pierre CAPELLOT                       | Vice-Président de la FEDEREC Sud-Ouest Atlantique                    |         | X      |
| Florien LAGLEIZE                      | Responsable projet représentant de la FNADE du Sud-Ouest – Suppléant |         |        |
| Valérie PERRIER                       | Représentante de l'Agence de l'eau Adour GARONNE                     |         | X      |
| Véronique CHARTROULE                  | Représentante l'Ordre National des Médecins                          |         |        |
| Alain PASSERIEUX                      | Maire de BEYNAC  |         |        |
| Jean-Claude CASTAGNAU                 | Maire de VEZAC   | X       |        |
| Jean-Marie CHAUMEL                    | Maire de SAINT VINCENT DE COSSE                                      | X       |        |
| Marie-Françoise ROUBERGUE             | Maire de CASTELNAUD LA CHAPELLE                                      |         | X      |
| Daniel DEJEAN 1 <sup>er</sup> adjoint | Maire de CASTELNAUD LA CHAPELLE ou son représentant                  | X       |        |
| Jacques AUZOU                         | Vice-Président du Conseil Départemental en charge des Routes         | X       |        |

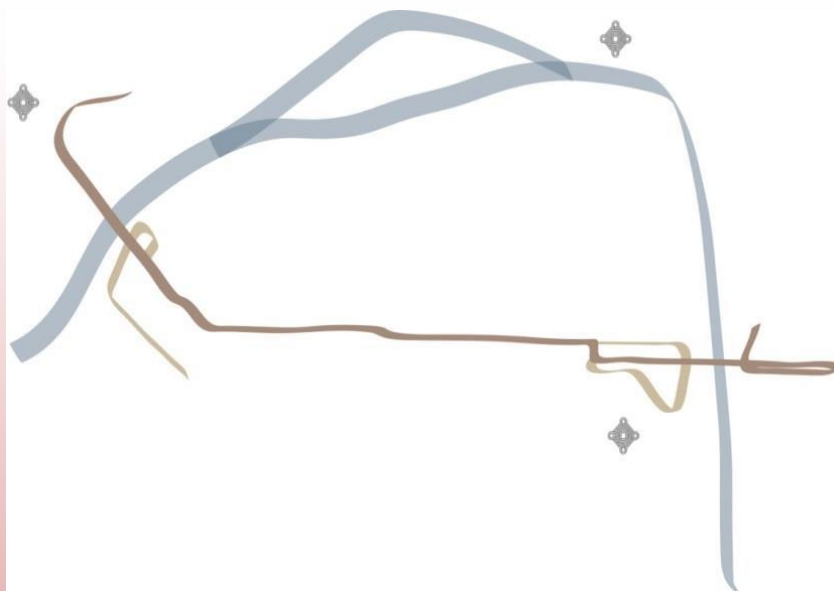
| Nom - Prénom         | Fonction  | Présent | Excusé |
|----------------------|---|---------|--------|
| Maryline FLAQUIERE   | Conseillère Départementale  | X       |        |
| Jean-Fred DROIN      | Conseiller Départemental  | X       |        |
| Brigitte PISTOLOZZI  | Conseillère Départementale  |         | X      |
| Benjamin DELRIEUX    | Conseiller Régional référent pour le Sarladais                        |         | X      |
| François FOURNIER    | Chargé de mission BEYNAC  |         | X      |
| Marc BECRET          | Directeur Général des Services  | X       |        |
| Sébastien de MAZERAT | Directeur Général Adjoint de l'Aménagement et des Mobilités           | X       |        |
| Cécile JALLET        | Directeur Général Adjoint de la Culture, de l'Education et des Sports | X       |        |
| Matthieu DRUILLOLE   | Directeur de Cabinet  |         | X      |
| Nicolas PLATON       | Directeur de la Communication   | X       |        |
| Isabelle ALBRAND     | Directrice du Patrimoine Routier, Paysager et des Mobilités           | X       |        |
| Jacques FOREST       | Responsable du Pôle Pilotage et Maîtrise d'Ouvrage                    |         | X      |
| Martine GRAMMONT     | Directrice de l'Environnement et du Développement Durable             |         | X      |



| Nom - Prénom         | Fonction                                    | Présent | Excusé |
|----------------------|---|---------|--------|
| Stéphane WAGNER      | Mission Développement Durable               | X       |        |
| Mathilde REGEARD     | Chef du service de l'Archéologie            | X       |        |
| Jean-Pierre CHADELLE | Adjoint au chef du service de l'Archéologie | X       |        |
| Florent MARIE        | Société SEGED                               | X       |        |

# COMITÉ DE DIALOGUE ET DE SUIVI CONTOURNEMENT DE BEYNAC

**REUNION N° 2**  
**27 AVRIL 2018**



# COMITÉ DE DIALOGUE ET DE SUIVI CONTOURNEMENT DE BEYNAC

## Ordre du jour:

- 1 - Rappel succinct des travaux de la première réunion du comité du 26-02-2018**
- 2 - Actualités de l'opération : Fouilles archéologiques de la Treille. Point du Service départemental de l'Archéologie**
- 3 - Présentation des missions du Coordinateur Environnement, Assistant MOA : intervention de M MARIE de la Société SEGED**

# Contournement de Beynac

## Vue d'ensemble



Vue depuis le château de Beynac vers Fayrac



Vue depuis le château de Marquessaac vers Fayrac



Vue en plan de l'ensemble du projet 1/3000\*



Coupe et vue depuis la terrasse du château de Fayrac

Coupe entre les châteaux de Beynac et Fayrac

Coupe avant le château de Fayrac venant de la Treille



Vue depuis le château de Monrecoeur vers Pech



Vue depuis le château de Beynac



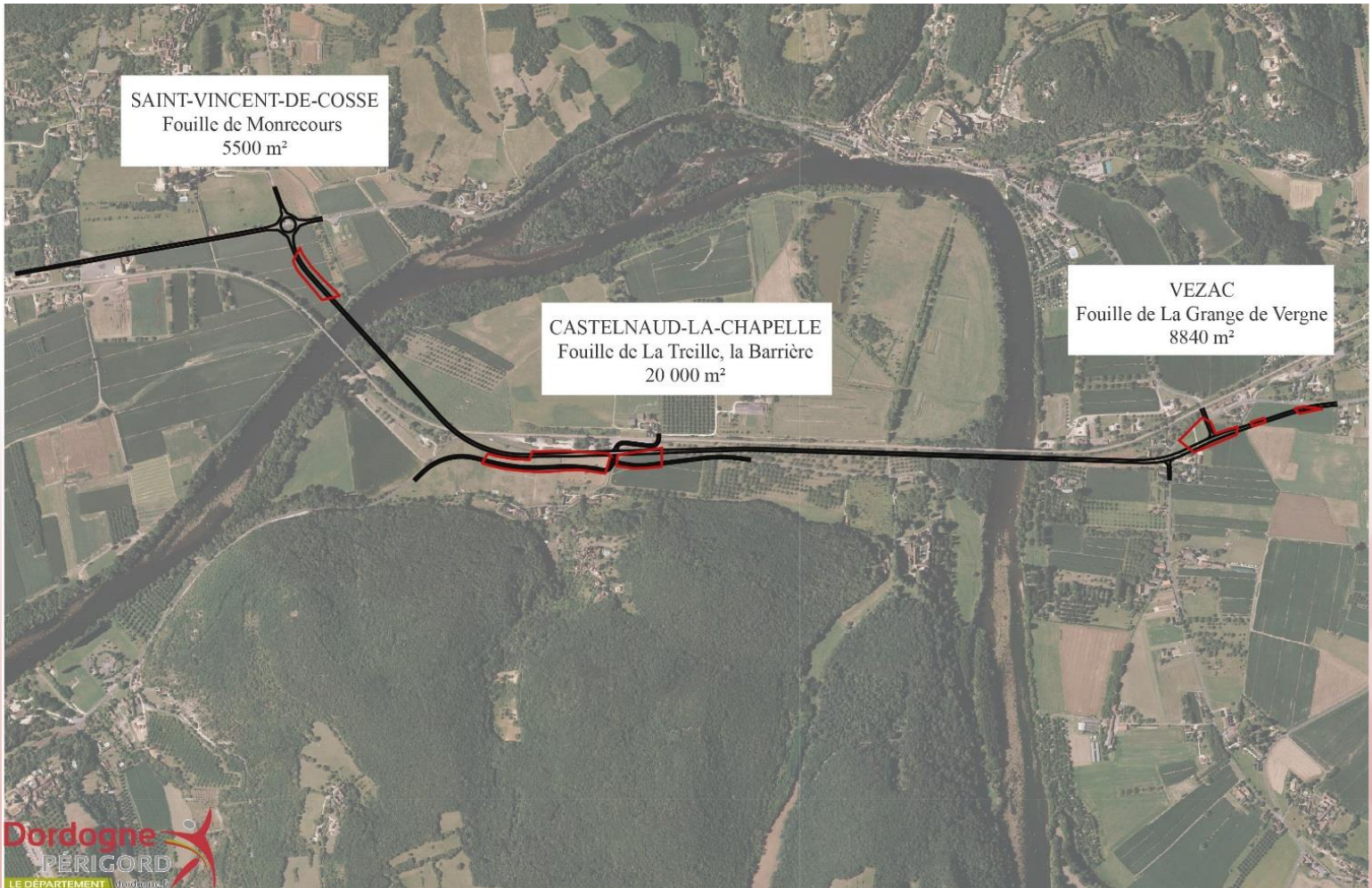
Coupe longitudinale





- Travaux préalables d'**archéologie préventive**
  - **Sur décision des services du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine**, suite à la demande volontaire du Département
    - Phase de diagnostic, réalisée entre 2013 et 2015
      - Repérage de 3 zones positives pour l'archéologie
    - 3 fouilles prescrites par arrêtés du 30/11/2015 adressés à la DPRPM, maître d'ouvrage des fouilles
    - Programme voté le 05/02/2016 par le Conseil départemental
- L'ensemble des travaux archéologiques est réalisé par le service départemental de l'archéologie
  - habilité par arrêté du ministère de la culture
  - **sous le contrôle scientifique et technique des services de l'Etat**

- Code du patrimoine, livre V
  - L'archéologie préventive relève des **missions de service public**, elle est **régie par les principes applicables à toute recherche scientifique**
  - Les fouilles conduites sur le tracé ont pour but la **sauvegarde par l'étude scientifique des éléments du patrimoine archéologique affectés ou susceptibles d'être affectés par les travaux publics ou privés concourant à l'aménagement**

# 3 fouilles préventives



Fouilles archéologiques du contournement  
6 de Beynac

 Emprises des opérations archéologiques  
 Tracé du contournement



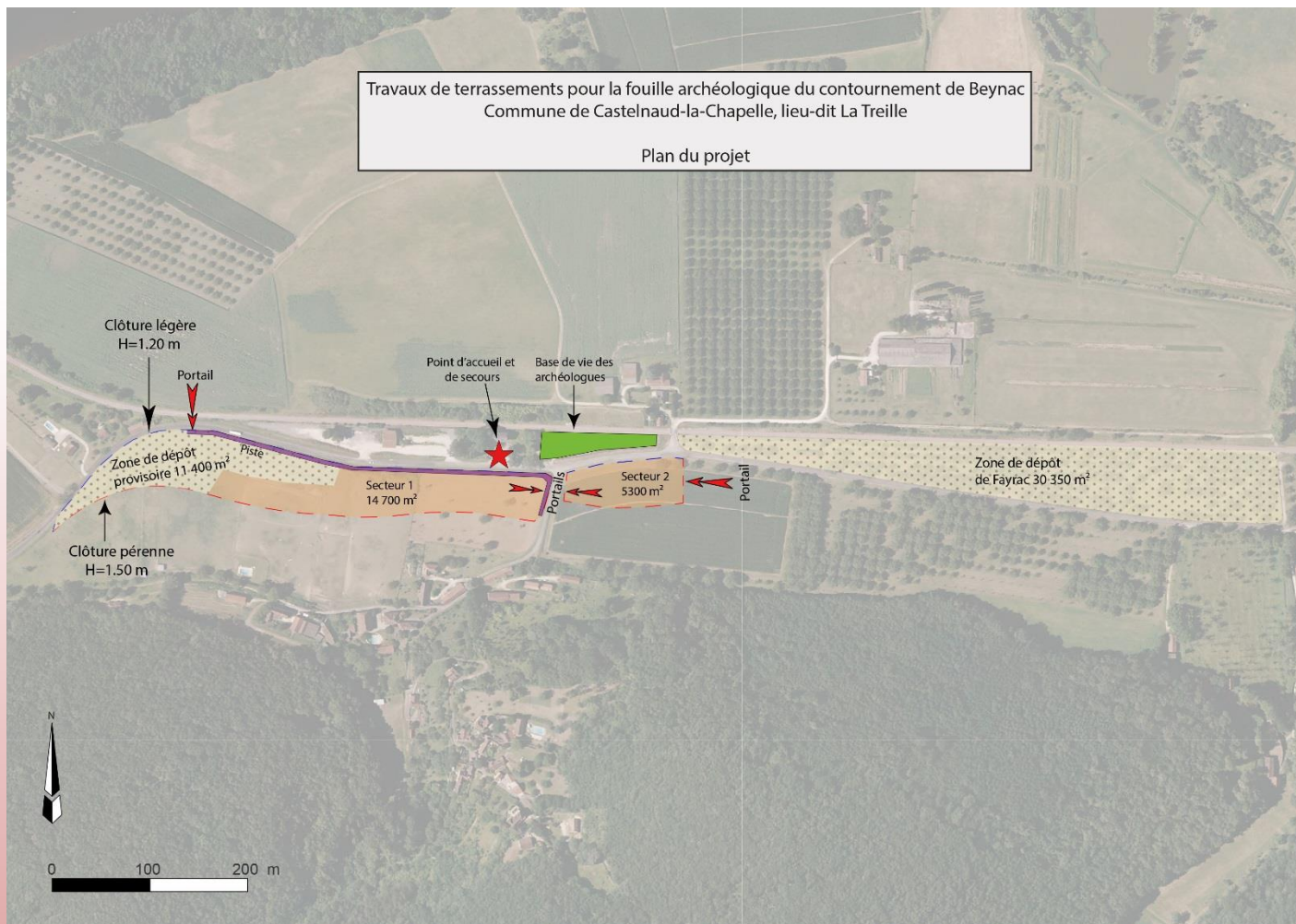
# La conduite des fouilles

- Les fouilles portent sur des établissements gaulois et gallo-romains
  - **Mars-juillet 2018: Fouille de la Treille (Castelnaud-la-Chapelle)**
    - 20 000 m<sup>2</sup>, équipe de 12 archéologues
  - **Mars-juin 2019: Fouille de la Grange de Vergne (Vézac)**
    - 8 840 m<sup>2</sup>, équipe de 11 archéologues
- L'ensemble des vestiges est fouillé, enregistré, relevé en 3 dimensions
- Les vestiges mobiliers sont intégralement prélevés afin d'être étudiés à Périgueux



# Fouille de La Treille

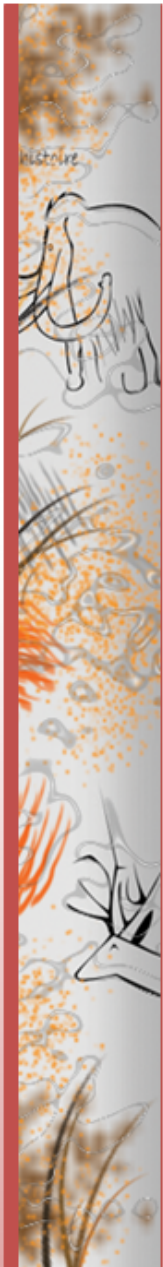
- Installation le 12/03 et démarrage le 19/03

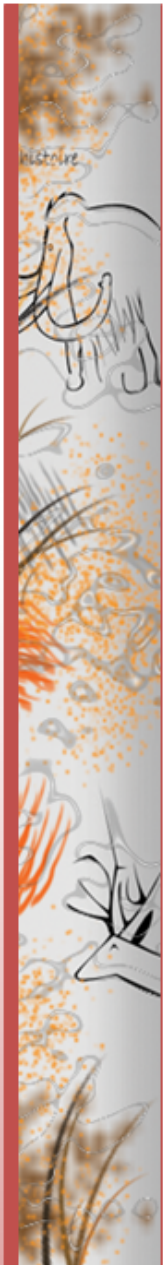


- L'avancement des décapages (6 semaines)











# Les difficultés rencontrées

Interruption de la fouille le 29/03/2018



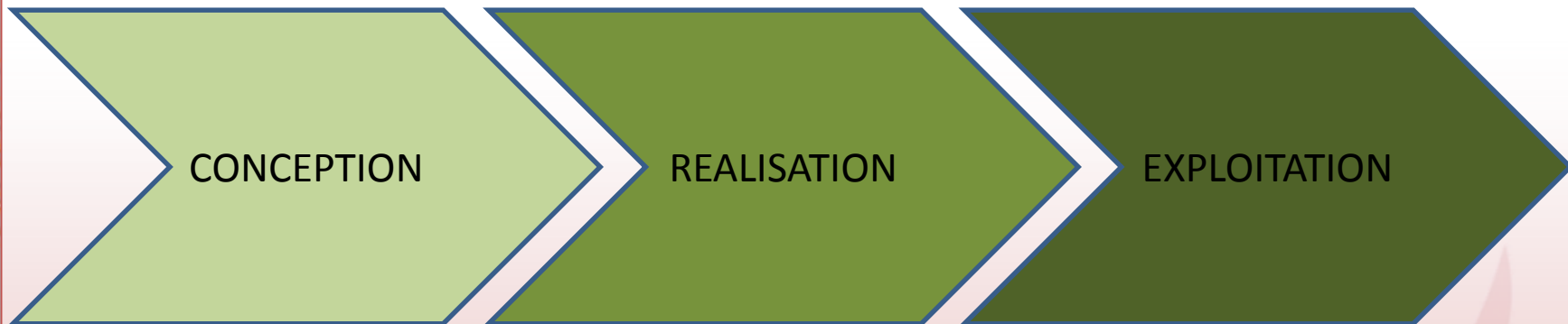
Beynac

Auteur : CD 24 / SDA



Prises de vue sans consentement  
des personnes et diffusion sur internet

- Prise en compte de l'environnement pendant toutes les phases du projet



## REALISATION

Comité de suivi des  
mesures de réduction et  
de compensation

Comité de dialogue et  
de suivi

NRE

Marché  
travaux

PRE-  
PAI-  
Bruit

Travaux et mesures  
compensatoires

Suivi – conformité –  
adaptations

MOA -  
Ecologue

MOA-  
MOE-  
Ecologue-  
Entreprise

MOA-MOE-Ecologue-  
Ent-

DDT-AFB

Transmission  
mensuelle du  
RJCE

# ASSISTANT ENVIRONNEMENT DU MAÎTRE D'OUVRAGE

## ● Organisation :

- Assistant au Maître d'Ouvrage en matière d'environnement (contrôle extérieur).
- Désignation d'un référent disposant de toutes les compétences générales nécessaires à la conduite du projet.
- Une équipe pluridisciplinaire (écologues spécialisés, chargés d'études en acoustique, assainissement, déchets, ...).
- Unique interlocuteur du Maître d'Ouvrage pour la phase « Travaux ».
- Interfaces avec les maîtres d'œuvre, les entreprises (chargés environnement), les services instructeurs.



# ASSISTANT ENVIRONNEMENT DU MAÎTRE D'OUVRAGE

## ● **Compétences environnementales :**

- Ecologie (flore, habitats, faune, corridors écologiques, ...).
- Assainissement (assainissement provisoire de chantier, qualité des eaux).
- Gestion des déchets et propreté du chantier.
- Acoustique (bruit de chantier).
- Qualité de l'air (poussières).
- Formation, information et sensibilisation du personnel.
- ...

Nécessité de maîtriser les modalités d'exécution des travaux afin d'anticiper les impacts et être force de propositions.

# ASSISTANT ENVIRONNEMENT DU MAÎTRE D'OUVRAGE

## ● Rôle :

### D'une façon générale :

- Assurer le suivi des obligations et des engagements.
- Assurer le contrôle environnemental des travaux.
- Assister le Maître d'Ouvrage dans le cadre de la mise en œuvre des mesures compensatoires.
- Former et sensibiliser le personnel intervenant.

### Plus particulièrement :

- Repérer les zones sensibles (milieu aquatique, espèces protégées, espèces invasives, milieu humain, ...).
- Analyser les documents environnementaux rédigés par les entreprises (Plan de Respect Environnement, Procédures Particulières Environnement, résultats des suivis environnementaux des entreprises, ...).
- Assurer le contrôle extérieur des travaux en matière d'environnement (visite de chantier) afin de veiller à la bonne mise en œuvre des dispositions environnementales.

# ASSISTANT ENVIRONNEMENT DU MAÎTRE D'OUVRAGE

- **Temps d'intervention et présence sur chantier :**

Intervention pour toute la durée des travaux.

Le temps de présence sur chantier varie selon :

- Les phase d'activités
- Les secteurs concernés par les travaux (zones à enjeux)
- Le nombre d'intervenants
- Les conditions météorologiques

Le temps de présence varie de 1 intervention par semaine  
à 2 interventions par mois.

# LES PRINCIPAUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

- Habitats, faune et flore : mammifères aquatiques, chiroptères, amphibiens, reptiles, odonates, faune piscicole, espèces invasives.
- Milieux aquatiques : La Dordogne.

# LES PRINCIPAUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX



1/6 000 (A3)  
0 100 200  
Mètres

Planche 1



**Légende**

- Périimètre d'étude élargi
- Limite communale
- Cours d'eau

**Niveau d'enjeu des habitats, au regard des espèces protégées concernées**

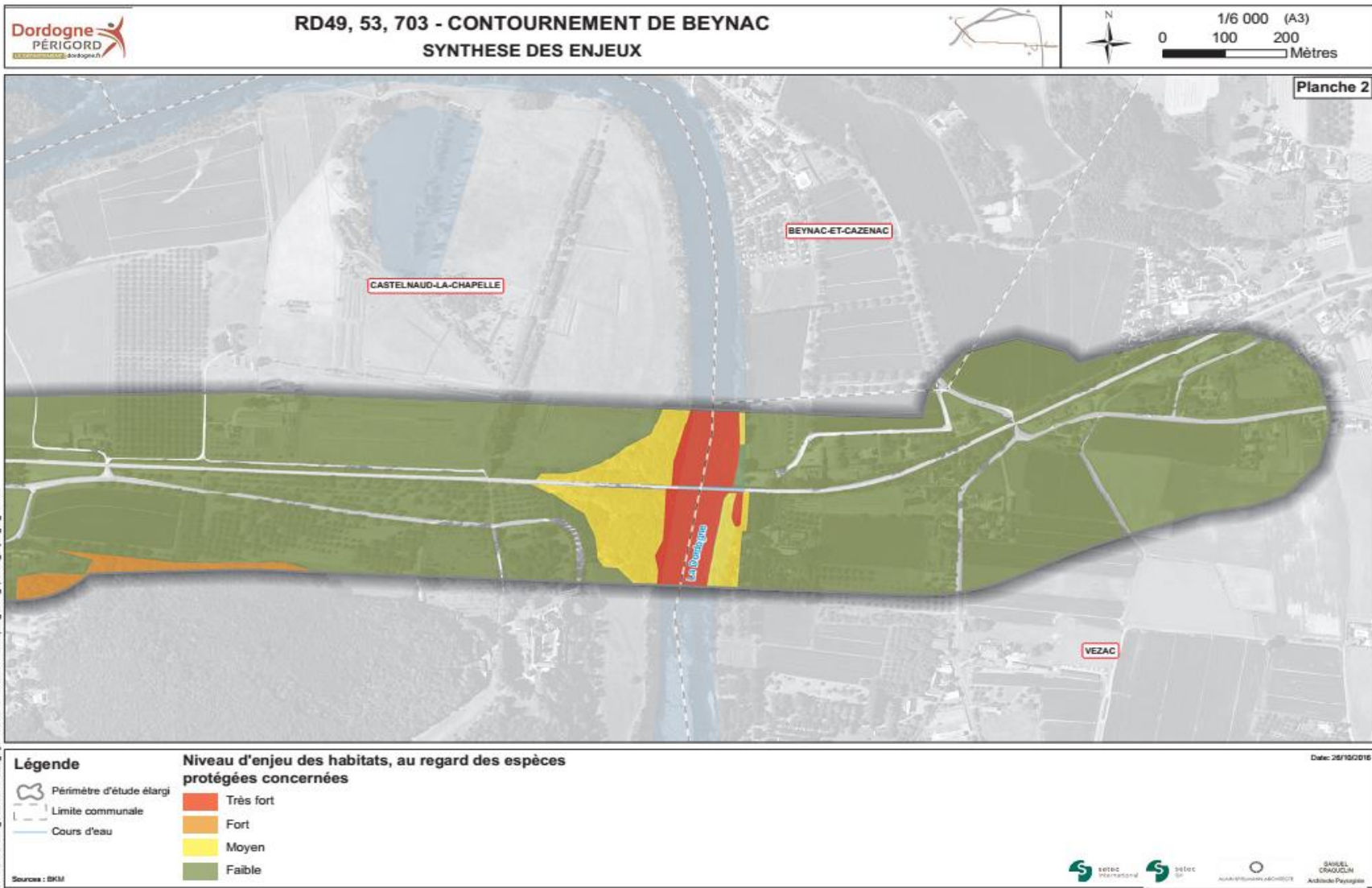
- Très fort
- Fort
- Moyen
- Faible

Sources : BKM

Date: 26/10/2016



# LES PRINCIPAUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX



# LES MESURES D'ÉVITEMENT, REDUCTION ET COMPENSATION - ERC

## LES PRINCIPALES MESURES D'ÉVITEMENT

### **Préservation des berges, des ripisylves de la Dordogne et des boisements rivulaires par :**

- le choix d'un tracé perpendiculaire à la Dordogne,
- la traversée en viaduc (ouvrages d'art Pech et Fayrac) préserve la continuité des berges et les déplacements des espèces le long de la Dordogne, de ses boisements humides associés,
- les longueurs des viaducs, le positionnement des culées pour préserver des habitats humides,
- l'implantation des piles des ouvrages pour limiter l'impact sur certains bras morts de la Dordogne.

**Évitement de la mare à l'Ouest du pont de Fayrac** fréquentée par de nombreuses espèces d'amphibiens (Alyte accoucheur, Grenouille agile, Crapaud épineux, Grenouille de Lessona et Grenouille rieuse).

**Évitement du ruisseau du Beringot** (enjeux de préservation de la zone humide associée et des espèces liées à l'eau : Cordulie splendide, Cordulie à corps fin, Gomphe de Graslin, Agrion de Mercure, Loutre d'Europe).

### **Préservation du gîte à chiroptères** – lieu-dit la Barrière

Gîte anthropique fréquenté par Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl, Noctule de Leisler.

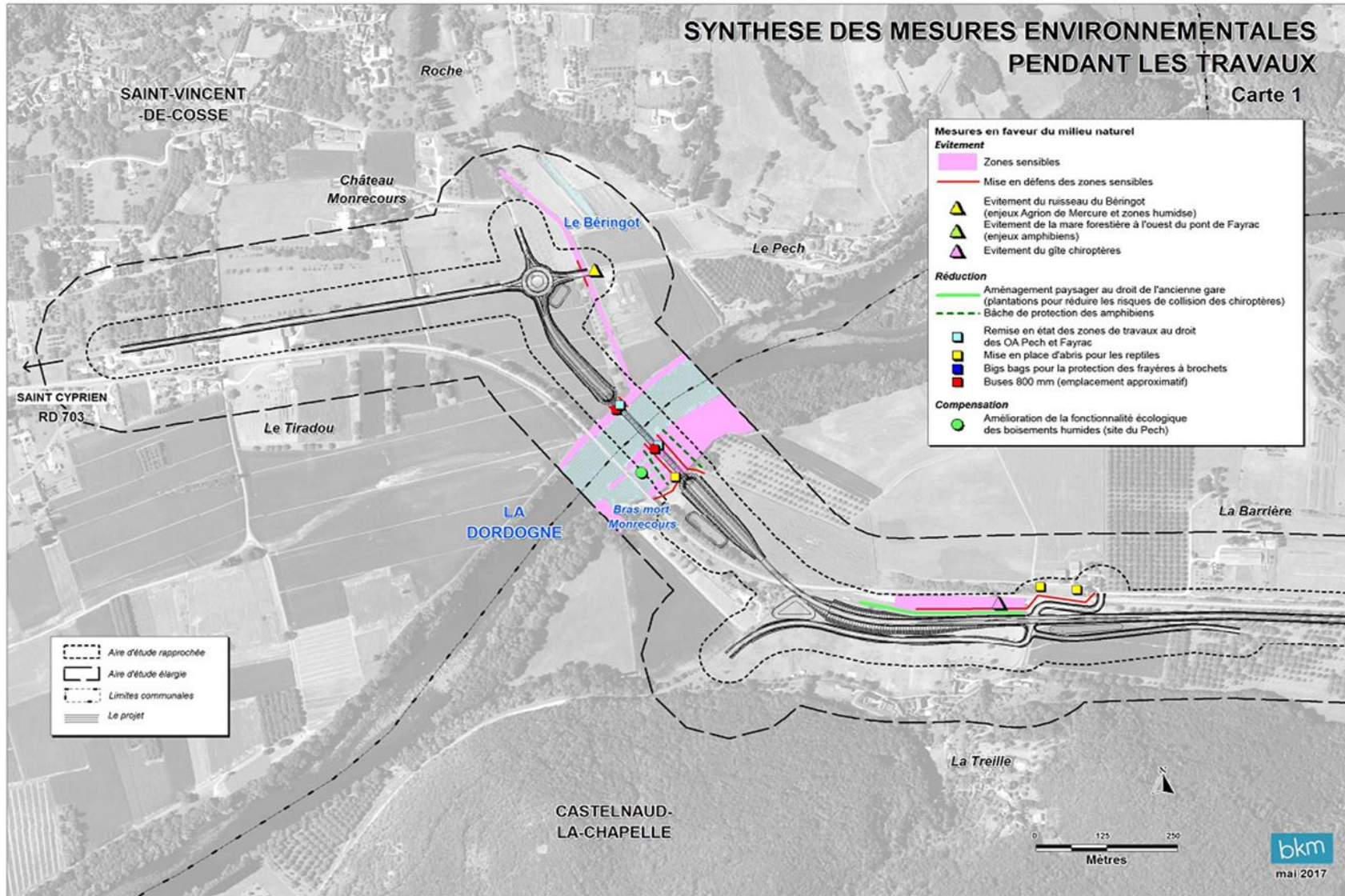
# LES MESURES D'ÉVITEMENT, RÉDUCTION ET COMPENSATION - ERC

LES MESURES DE RÉDUCTION EN PHASE CHANTIER –  
15 MR - article 34 de l'autorisation unique, parmi lesquelles:

- Suivi environnemental du chantier : établissement du PRE par les entreprises présence d'un coordinateur environnement sur le chantier, etc.,
- Délimitation des emprises travaux, mise en défens des zones sensibles et barrières amphibiens,
- Adaptation du phasage des travaux - Respect du calendrier : déboisement de septembre à février, intervention dans le lit mineur de septembre à février,
- Abattage des arbres favorables aux chiroptères selon une méthode dite « douce » par câblage des arbres lors de leur chute,
- Gestion spécifique des espèces invasives,
- Mise en œuvre d'un assainissement provisoire de chantier,
- Suivi de la qualité des eaux de rejets de chantier et de la Dordogne,
- Limitation des pollutions (aménagements des installations de chantier, déchets, ...),
- Mise en place de big bags pour éviter la mise en eau de la frayère à Brochet.

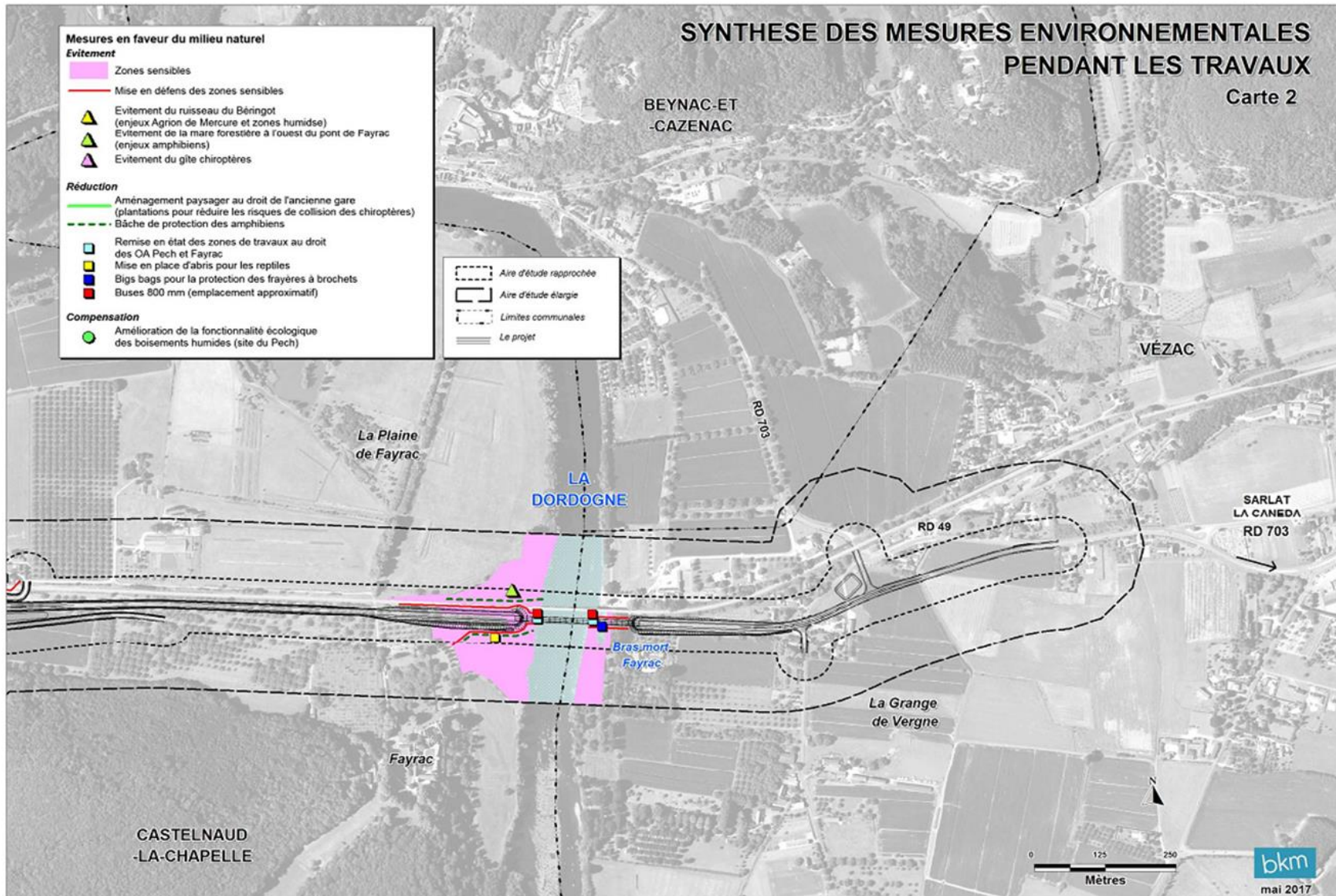


# LES PRINCIPALES MESURES DE REDUCTION EN PHASE CHANTIER





# LES PRINCIPALES MESURES D'ÉVITEMENT ET REDUCTION EN PHASE CHANTIER



# LES MESURES D'ÉVITEMENT, REDUCTION ET COMPENSATION - ERC

## LES PRINCIPALES MESURES DE REDUCTION – PHASE EXPLOITATION

- Mise en place d'ouvrages de gestion des eaux de ruissellement de la plateforme routière (4 bassins multifonctions),
- Mise en place d'abris pour les reptiles (Couleuvre verte et jaune, Lézard des murailles, Lézard vert occidental, Couleuvre à collier, Couleuvre vipérine),
- Remise en état des zones de travaux au droit des OA Pech et Fayrac,
- Non utilisation de produits phytosanitaires (zéro-pesticides) lors de l'entretien des abords de la future voirie,
- Isolations de façades des bâtis impactés,
- Rétablissement des chemins agricoles....

# LES MESURES COMPENSATOIRES

## ➤ La couasne du Pech :

Restauration des habitats pour les chiroptères, les oiseaux, la loutre d'Europe, ... par réouverture des bras morts et aménagement des berges.

## ➤ L'île du Coux et Bigaroque :

Réouverture du secteur et entretien en prairie de fauche.

## ➤ La micro-couasne de Fayrac :

Réaménagement de la couasne par réouverture du bras de Fayrac.

# LES MESURES COMPENSATOIRES

Convention cadre Département/CEN/EPIDOR pour la mise en œuvre et le suivi des mesures compensatoires du 13 novembre 2017.

➤ Actions à mener en 2018 :

Établissement du projet d'exécution et des plans de gestion (CEN).

➤ Actions à mener en 2019 :

Réalisation des mesures compensatoires après réalisation des OA, sept 2019 – février 2020.



- Travaux de déboisement entre septembre et fin février après le passage d'un écologue.
- Démarrage des travaux dans le lit mineur de la Dordogne ainsi que dans la couasne du Pech pour la mise en place des fondations des ouvrages d'art (piles P2, P3, P4, P5 et P6 pour l'ouvrage d'art du Pech, piles P3, P4, P5 et P6 pour l'ouvrage d'art de Fayrac) : entre le 1er septembre et le 28 février.
- Dans le lit majeur, les travaux peuvent être engagés et poursuivis toute l'année après validation par un écologue

# Préalables au démarrage

- **Courrier de transmission à la DDT remis le 9 février 2018 et le 23 février 2018**
  - Date démarrage 26/02/2018 - art. 6
  - Réunion de cadrage : 13/03/2018 – art 13
- **Dossier Bruit de chantier – ( OA + Fouille archéologique préventive de la Treille ) - art. 6**
- **PRE – Plan Respect de l’Environnement – art 16-1**
  - SOGED
  - PPE – Réalisation des pistes, plateformes et assainissement provisoire
  - PPE – gestion des installations de chantier
  - PPE – Gestion de la faune et la flore
  - PPE – Déboisement et défrichage
  - PPE – Gestion des crues
  - PPE - Contrôle Qualité eau
  - PPE – Planning environnement
- **PAI – Plan d’Alerte et d’Intervention - art 16-2**
- **Plans des installations de chantier – Fayrac – Pech - art. 20**
- **Planning prévisionnel des travaux – art. 20**

# PRÉSENTATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES PREMIÈRES MESURES DEPUIS LE DÉMARRAGE DU CHANTIER LE 26/02/2018

- Repérage des zones sensibles AMO Ecologue / Entreprises (Ouvrages d'art, fouilles de la Treille),
- Identification des arbres potentiels à chiroptères,
- Sensibilisation / information des intervenants (abattage, Ouvrages d'art, fouilles) : visites préalables environnement,
- Visite de chantier (fouilles de la Treille, Ouvrages d'art de Pech et Fayrac).



# PRÉSENTATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES PREMIÈRES MESURES DEPUIS LE DÉMARRAGE DU CHANTIER LE 26/02/2018



Abattage doux d'arbres à gîtes potentiels



Balisage de la zone sensible au niveau des installations de chantier à « Fayrac »



Clôture de chantier et mise en défens



**5 entreprises sensibilisées**  
**8 visites de chantier**  
**1 réunion préalable au démarrage**  
**1 comité de suivi des mesures**  
**Repérage et balisage en cours**